



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 13 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Rémi COURT pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Membre ne prenant pas part au vote : 1

Madame Stéphanie VELLA

Délibération n°20230406DEL14

ENVIRONNEMENT

Création de deux nouvelles catégories au concours "Bron en Fleurs"

RAPPORTEURE : MME MARIE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La Ville organise chaque année un concours de fleurissement réservé aux particuliers et aux associations de jardinage, sous le nom de « Bron en Fleurs ». Il est destiné à valoriser la participation des habitants à l'embellissement et à l'agrément de la Ville. Ce concours s'inscrit par ailleurs dans la démarche d'adhésion de la Ville au label « Villes et Villages Fleuris » pour lequel Bron a obtenu sa première fleur en 2022.

De manière à moderniser cette manifestation, il est proposé d'inciter les participants à adapter leurs pratiques aux besoins du changement climatique et d'élargir le champ des participants pour créer un événement intergénérationnel.

Il est ainsi proposé d'intégrer deux nouvelles catégories au concours : une catégorie « école » et une catégorie « plantations d'arbres ».

- **La catégorie des écoles nommée «les petits jardiniers»** s'inspire de l'ancien concours «Graines de fleurs». Certaines écoles ont exprimé leur souhait de relancer ce concours. L'objectif de cette nouvelle catégorie est de sensibiliser et d'encourager la participation des enfants à l'amélioration de leur cadre de vie et à la préservation de l'environnement. Cette catégorie est ouverte à toutes les classes des groupes scolaires ayant un projet ou une action en cours de réalisation. La participation se fait sur la base d'une inscription des volontaires. L'activité jardinage doit être réalisée avec les enfants et présenter un caractère éducatif et pédagogique.

La soirée de remise des prix de Bron en Fleurs rassemblera alors des élèves d'écoles brondillantes et des seniors pour leur permettre d'échanger leurs expériences et créer du lien.

- **La catégorie «plantation d'arbres»**, pour les habitants ayant rempli le formulaire « toodego ».

Face au changement climatique, afin de lutter contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique, la Ville s'engage pour développer son patrimoine arboré et s'est lancée le défi de planter 10 000 arbres supplémentaires d'ici 2026.

En s'appuyant sur de nouvelles plantations, en densifiant les plantations d'arbres existants dans les parcs, les jardins et dans l'espace public, la municipalité compte impliquer et sensibiliser les brondillants à l'importance des arbres en ville.

Les habitants sont invités à participer au développement de la canopée en valorisant les arbres qu'ils plantent sur leur parcelle. Afin de relever le défi « 10 000 arbres », ils sont encouragés à remplir le formulaire « toodego » en ligne.

Les familles, les copropriétés et les entreprises qui auront le plus contribué à augmenter la surface de la canopée de la Ville, seront récompensées à l'occasion de la remise des prix du concours Bron en Fleurs.

La répartition des prix du concours est effectuée par un jury composé du Maire ou de ses représentants, de professionnels et d'anciens candidats classés « hors compétition » selon une grille de notation intégrant des critères esthétiques, de visibilité et de respect de l'environnement.

Pour la catégorie « école », il est envisagé que la Direction de l'Action Éducative intègre le jury.

En raison de la création de ces deux nouvelles catégories, le règlement du concours a été mis à jour dans le règlement ci-joint.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modifications apportées au règlement du concours «BRON en FLEURS»,
- **DIRE** que le jury est chargé de l'évaluation et du classement des inscrits dans chaque catégorie,

- **DIRE** que la somme globale affectée aux lots est inscrite au budget de la Ville

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD